

Département de la
Charente-Maritime

Ville de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL



OBJET :

Séance du 26 Octobre 1962

Abonnement à
publication

62003

Le vingt six Octobre mil neuf cent soixante deux, à 21 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 22 Octobre 1962.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE MOUCHOT, POUGET, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, REIX, MONGRAND, BISCAYE, ETCHEBER, NARTEAU, BUJARD, GACHET, GALLAND, BETOUS.

Représenté : M. FONTANILLE par M. MATRAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre en date du 15 Septembre 1962, M. le Préfet de la Charente-Maritime a demandé à la ville de bien vouloir apporter, au moyen d'un ou plusieurs abonnements, son appui à la Bourse d'Echange des Logements, établissement public créé par la loi du 17 Décembre 1960 et dont le siège social est à Paris 7°, 3 avenue Lowendal.

Le coût d'un abonnement à la publication éditée " Echanges et de Logements, " est de 50 NF.

La Commission Plénière a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal

Vu la lettre de M. le Préfet en date du 17 Septembre 1962
Vu l'avis de la Commission Plénière en date du 19 Oct. 1962

décide

- de souscrire un abonnement d'un an à " Echanges et Logements " publication éditée par la Bourse d'Echange et Logements, 3 avenue Lowendal Paris VII, CCP 9073.73 à compter du 1er Novembre 1962, au prix de 50 NF

que la dépense sera imputée sur le chapitre " Dépenses Imprévues " du budget primitif 1962.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



W. Norboudieu



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 3 NOV 1962
Le Sous-Préfet,

[Signature]

Ière DIVISION

Ier Bureau

JG / MTL

LA ROCHELLE, le 17 SEPT 1962

MAIRIE DE
17 SEP 1962

Le PREFET de la CHARENTE MARITIME

à Monsieur Le MAIRE de

ROWAN

ye. a. p. & sous Préfet de Rochefort

OBJET : Bourse d'Echange de logements.
Aide des Communes.

M: Le Ministre de l'Intérieur vient de me signaler que la Bourse d'Echange de logements, établissement public créé par la loi du 17 Décembre 1960, dont le siège est 3 Avenue de Lowendal à PARIS (VIIe) a commencé à fonctionner l'année dernière et que son activité commence à porter ses premiers fruits.

Le développement des échanges que cet organisme a pour mission de favoriser, doit entraîner d'heureuses conséquences sur le plan économique et sur le plan social. Aussi est-il nécessaire qu'il puisse développer au maximum son action qui doit s'étendre au plus grand nombre de communes possible pour connaître sa plus grande efficacité.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir apporter, dans toute la mesure du possible, votre appui à cet organisme.

L'aide que vous pouvez être susceptible d'apporter consiste à tenir des formulaires de la Bourse à la disposition du public, elle pourrait être heureusement complétée par un ou plusieurs abonnements de soutien au périodique de la Bourse des échanges, qui publie les listes d'offre et de recherche d'échanges de logements et, dans ce cas, il y aurait un intérêt certain à ce que ce périodique puisse être mis lui aussi à la disposition du public.

Vous voudrez bien me faire connaître la suite que vous aurez cru devoir réserver à ces différentes suggestions.

LE PREFET,
Pour le Préfet,

Le Chef de Division *[Signature]*

*Sec. gal
Présenter à M. le Maire
et demander des formulaires
avant que l'abonnement
périodique
Préparer rejoindre
avant 1h du Préfet
19-9-62*

1906

BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL CRÉÉ PAR LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 1960

3, AVENUE DE LOWENDAL - PARIS VII^e

INVALIDES : 84-28 & 75-10

RÉFÉRENCE
A RAPPELER
PC/CN /2

4474--



LE 27 SEPT 1962

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 25 septembre, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un bulletin d'abonnement à notre périodique "Echanges et Logements".

Je vous fais parvenir d'autre part sous pli séparé un paquet de formulaires destinés à être mis à la disposition de la clientèle de votre bureau du logement.

En vous remerciant tout particulièrement de l'aimable concours que vous voulez bien apporter à notre jeune établissement, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

POUR LE DIRECTEUR ABSENT
PAR DÉLÉGATION
LE CHARGÉ DE MISSION DÉLÉGUÉ

Signé: CHALIER

Monsieur le Maire
de ROYAN
Hôtel de Ville
ROYAN (Charente Maritime)

*abonnement
JONP*

*Reçu par M. Caillot
le 27 Sept. 1962
S.
v
9*

PJ.1.-